



DSM - OCT
DG
Case postale 271
1211 Genève 8

Genève, le 21 mars 2024

N/réf. DFA/bgl

Conseil du transport privé professionnel de marchandises (CTPPM)

Rapport d'activité 2022-2023

(1^{er} décembre 2022 – 31 janvier 2024)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 6, lettre p) du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCof – A 2 20.01);
- Article 15 et 16 de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, du 18 décembre 1987 (H 1 05).

II. Compétences de la commission

Le CTPPM est associé aux travaux stratégiques liés au domaine de la mobilité ayant des implications pour le transport privé professionnel de marchandises. Il émet un avis à la demande du département ou formule des propositions sur les questions importantes intéressant le domaine de la circulation ou du stationnement des véhicules de transport privé professionnel de marchandises.

Les séances du Conseil du transport privé professionnel de marchandises (CTPPM) ont été présidées par M. Serge Dal Busco, Conseiller d'Etat chargé du département des infrastructures (DI), du 2 février 2023 au 27 avril 2023. Dès la séance du 16 juin 2023, c'est M. Pierre Maudet, Conseiller d'Etat chargé du département de la santé et des mobilités (DSM), qui a présidé le CODEP.

III. Activités de la commission

Le CTPPM a tenu 4 séances au cours desquelles il a traité les sujets suivants :

- Nouveaux critères d'attribution des macarons professionnels.
- Bilan de la modification des pratiques de contrôles sur les cases de livraison.
- Présentation des résultats de l'étude sur le remaillage des cases de livraison.

- Évaluation coûts-bénéfices de l'action sur les cases de livraison.
- Projet-pilote "nano-hub" et bilan final de ce projet-pilote.
- Projet-pilote d'automates à colis multiopérateur.
- Présentation de la nouvelle stratégie de la Poste vis-à-vis des automates à colis.
- Stratégie multimodale volet transport professionnel.
- Présentation de la démarche Vision territoriale transfrontalière (VTT).
- Conclusion des études d'opportunité pour un tronçon lémanique Cargo Sous Terrain.
- Bilan de la mise en œuvre du Plan d'actions marchandises (PAM) 2019-2023
- Présentation de la démarche pour l'élaboration du futur Plan d'actions du transport professionnel de personnes, de marchandises et de service 2024-2028 (PATPRO).
- Résultat des ateliers de lancement de la démarche du PATPRO du 6 juin 2024.
- Echanges sur la gestion des chantiers et sur l'information aux milieux professionnels.
- Présentation de la plateforme chantier-mobilité (PCM) et proposition de format pour mieux transmettre l'information aux membres du CTPPM.
- Feedback des participants sur les États généraux des mobilités.
- Divers :
 - Interdiction de circulation aux poids-lourds sur la route du Grand-Lancy.
 - Carte de transports publics gratuite pour les touristes.
 - Sondage sur le fonctionnement du Conseil du transport privé professionnel de marchandises (CTPPM).

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par le département de la santé et des mobilités, direction générale de l'office cantonal des transports (OCT).

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- actualisation des données liées au CTPPM;
- préparation des dossiers;
- tenue de la liste de participants;
- établissement de l'ordre du jour et des convocations;
- rédaction et communication des procès-verbaux;
- paiement des jetons de présence.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

Pour la période du 1er décembre 2022 au 31 janvier 2024, les jetons de présence se sont élevés à CHF 2'145.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

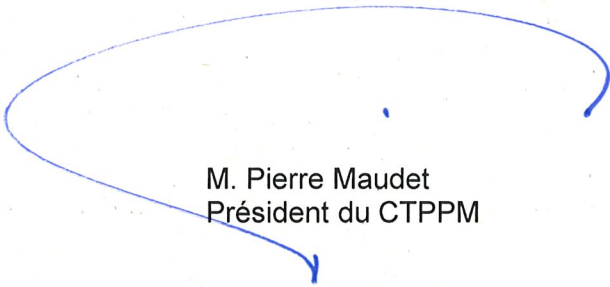
Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



M. Pierre Maudet
Président du CTPPM

